



4^e journée de l'AVC en Normandie

22 juin 2017

Philippe Couton Agence de la biomédecine
philippe.couton@biomedecine.fr



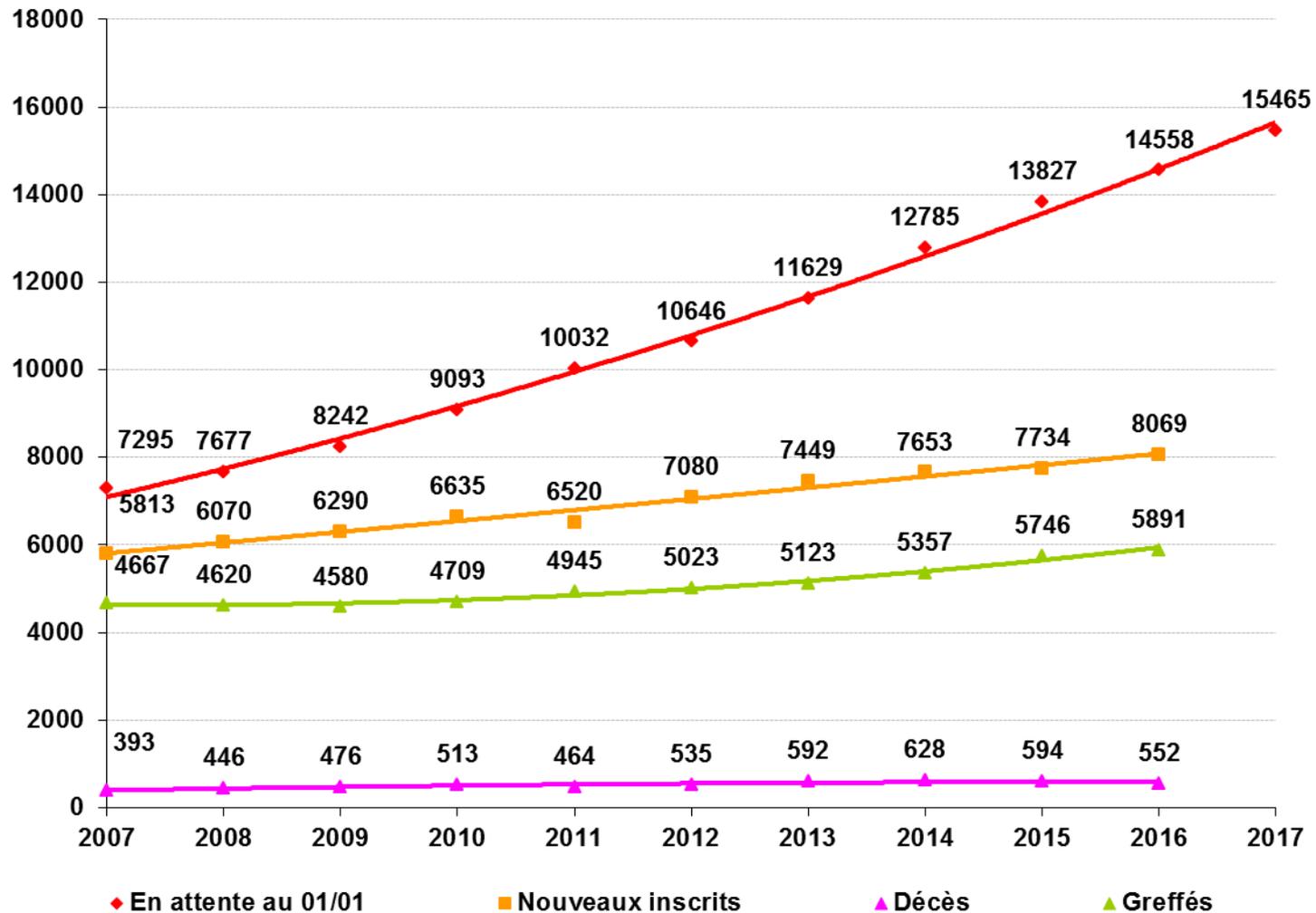
VOUS ÊTES DONNEUR. SAUF SI VOUS NE VOULEZ PAS ÊTRE DONNEUR.

La loi fait de chacun d'entre nous un donneur présumé d'organes et de tissus après la mort. On peut être contre bien sûr, et dans ce cas il faut le faire savoir. La meilleure façon est de s'inscrire sur le registre national des refus. Mais vous pouvez aussi exprimer votre opposition à vos proches par écrit ou par oral. Pour toute question, rendez-vous sur dondorganes.fr.

22 juin

- Journée en mémoire des donneurs
- Loi : nous sommes tous présumés donneurs sauf si nous avons exprimés notre opposition
- Expression opposition :
 - Registre national du refus
 - Directives anticipées
 - Témoignage de la personne de confiance, des proches

La demande et l'offre en greffe d'organes

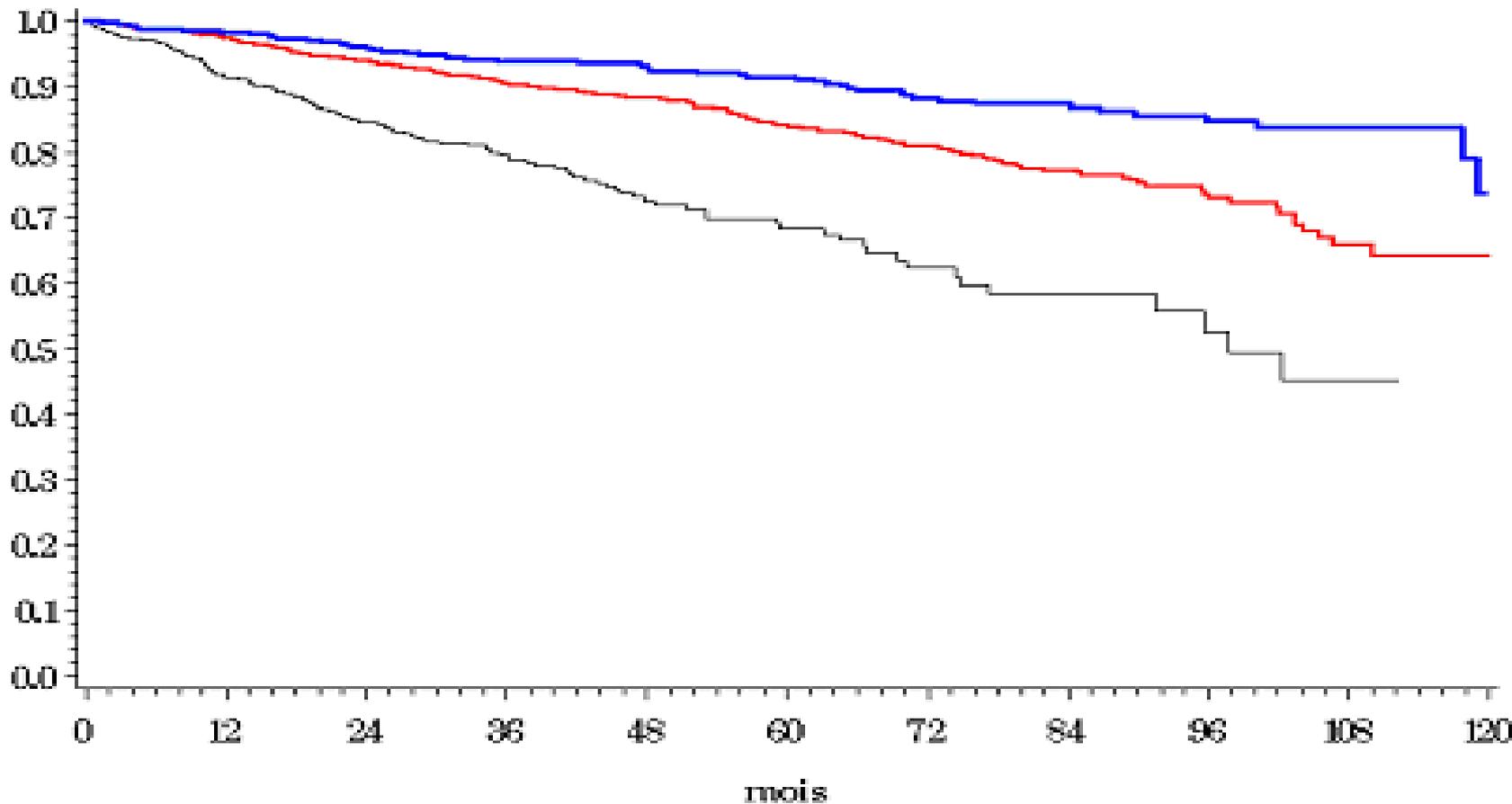


Ces chiffres représentent les inscriptions en greffe d'organe. Un même patient peut être inscrit plusieurs fois pour le même organe dans l'année ou pour plusieurs organes différents.

Survie patients selon le mode de traitement IRCT

Source : Rapport Agence de la Biomédecine 2007

Taux de survie

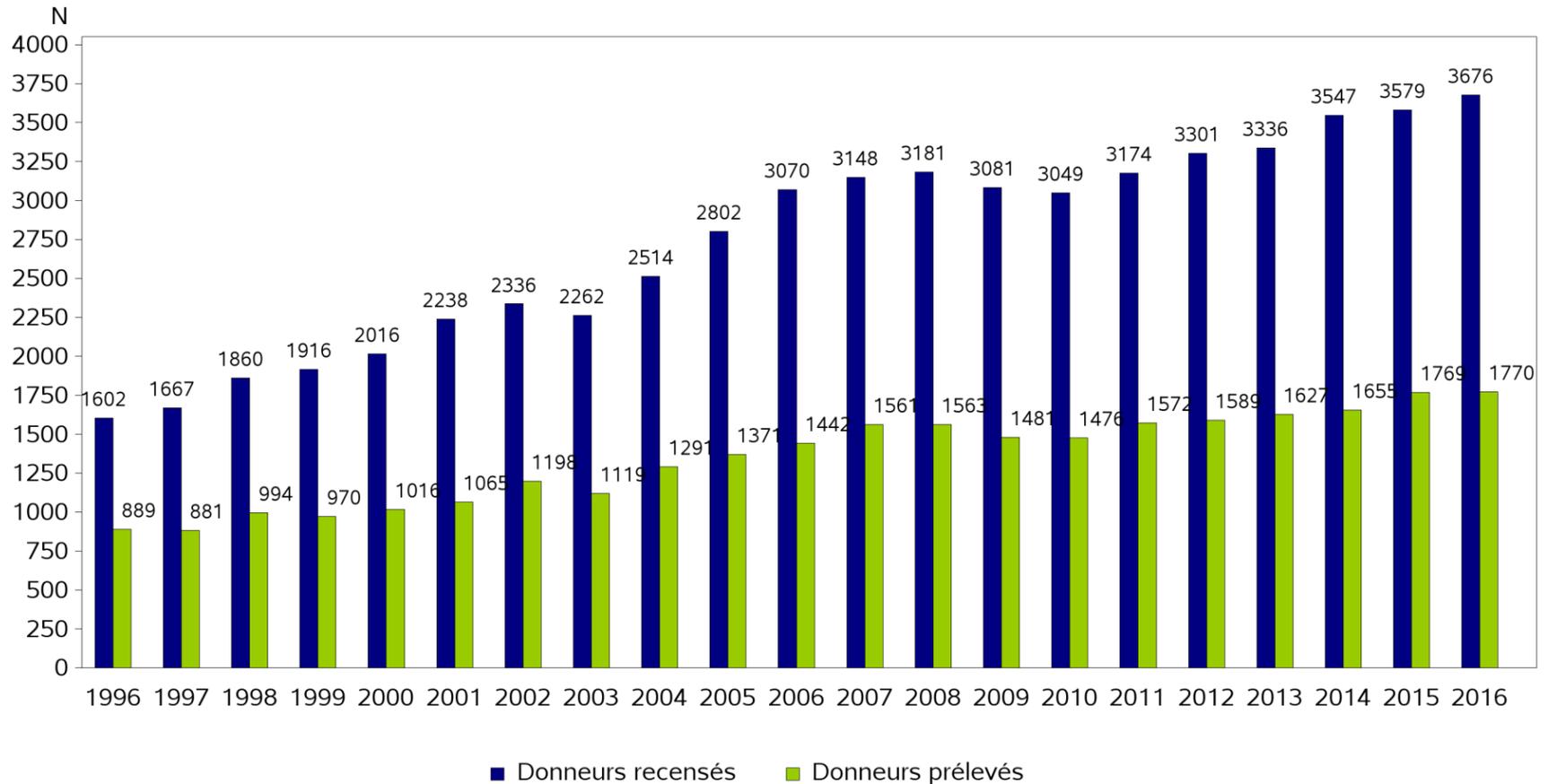


non greffes

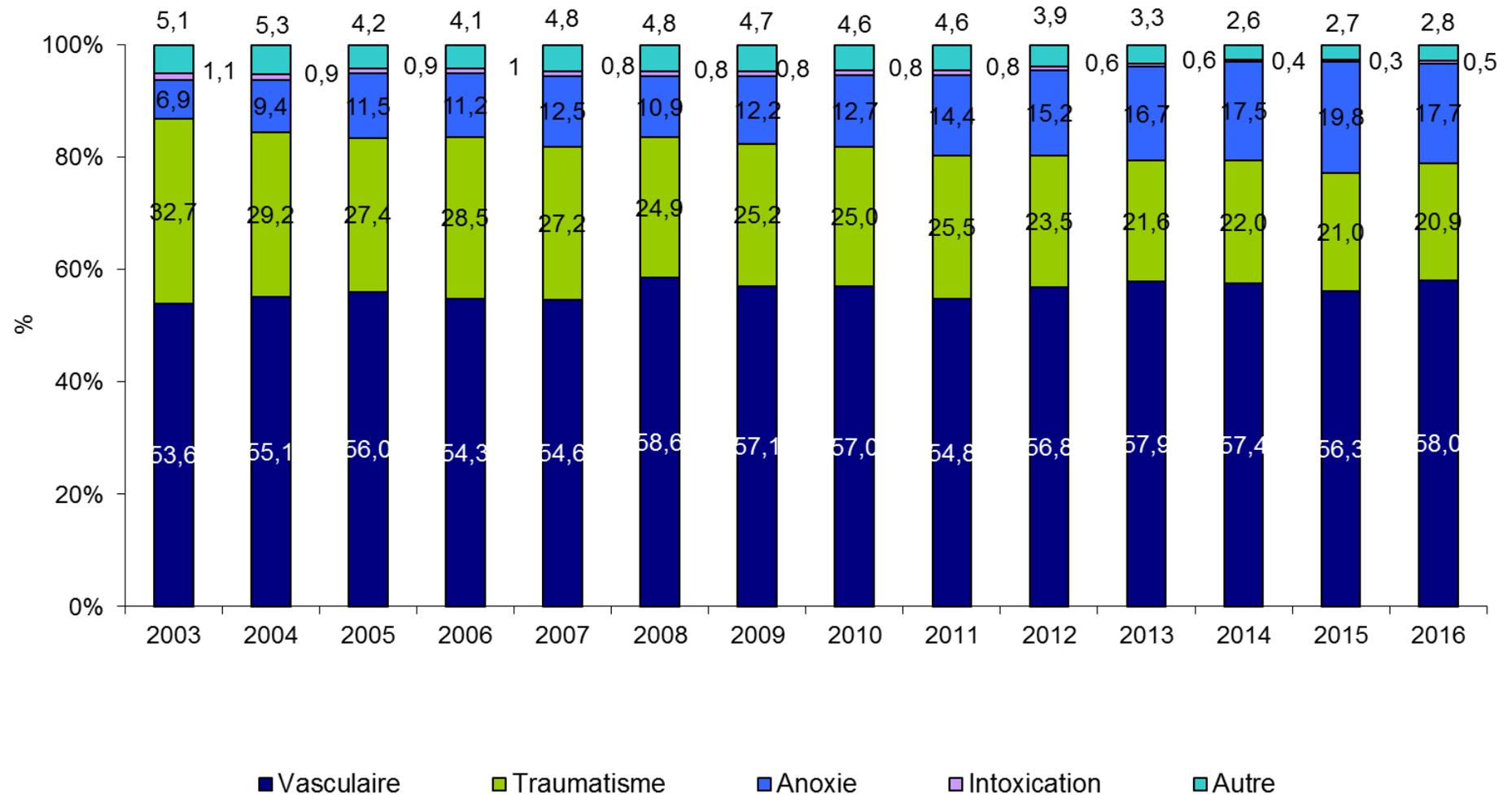
greffon limite

greffon non limite

Le recensement et le prélèvement des sujets en état de mort encéphalique (SME)



Evolution des causes de décès des donneurs SME prélevés



Passage en mort encéphalique

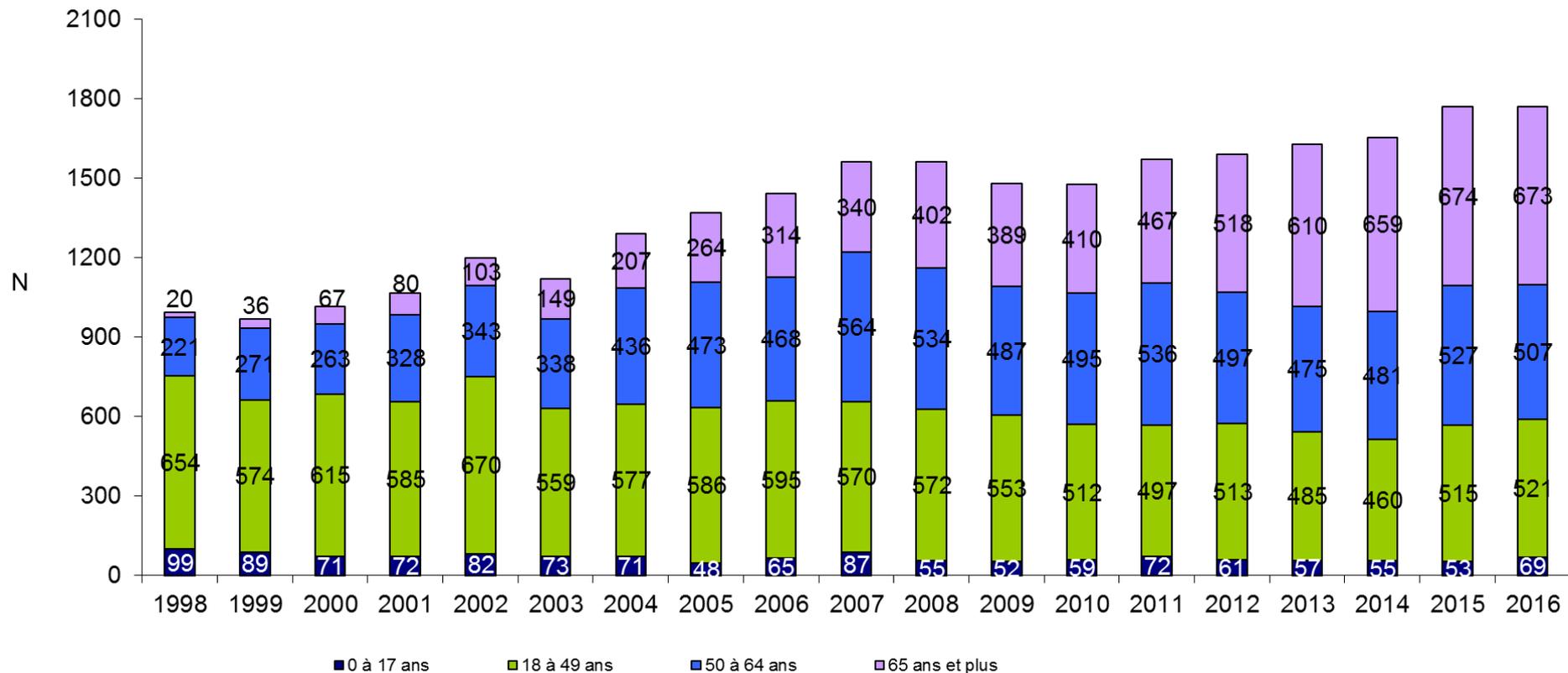
- Au cours de la prise en charge thérapeutique
- Patient au-delà de toute ressource thérapeutique, âgé, avec dégâts cérébraux irréversibles, évolution incertaine, abord anticipé des proches pour volonté du patient, contrat
- Abord du don comme soins de confort fait partie de la prise en charge médicale



Qui peut être un donneur?

- Dégâts cérébraux importants
- Pas espoir de vie , de qualité de vie ni de thérapeutique
- Avis expert neurologue
- Absence de contre indication au don donc étude du dossier (coordination hospitalière de prélèvements)
- Glasgow < 7 ou aggravation rapide
- Age compte moins que dossier médical

Evolution des classes d'âge des SME prélevés



PATIENT AGE SANS ESPOIR THERAPEUTIQUE

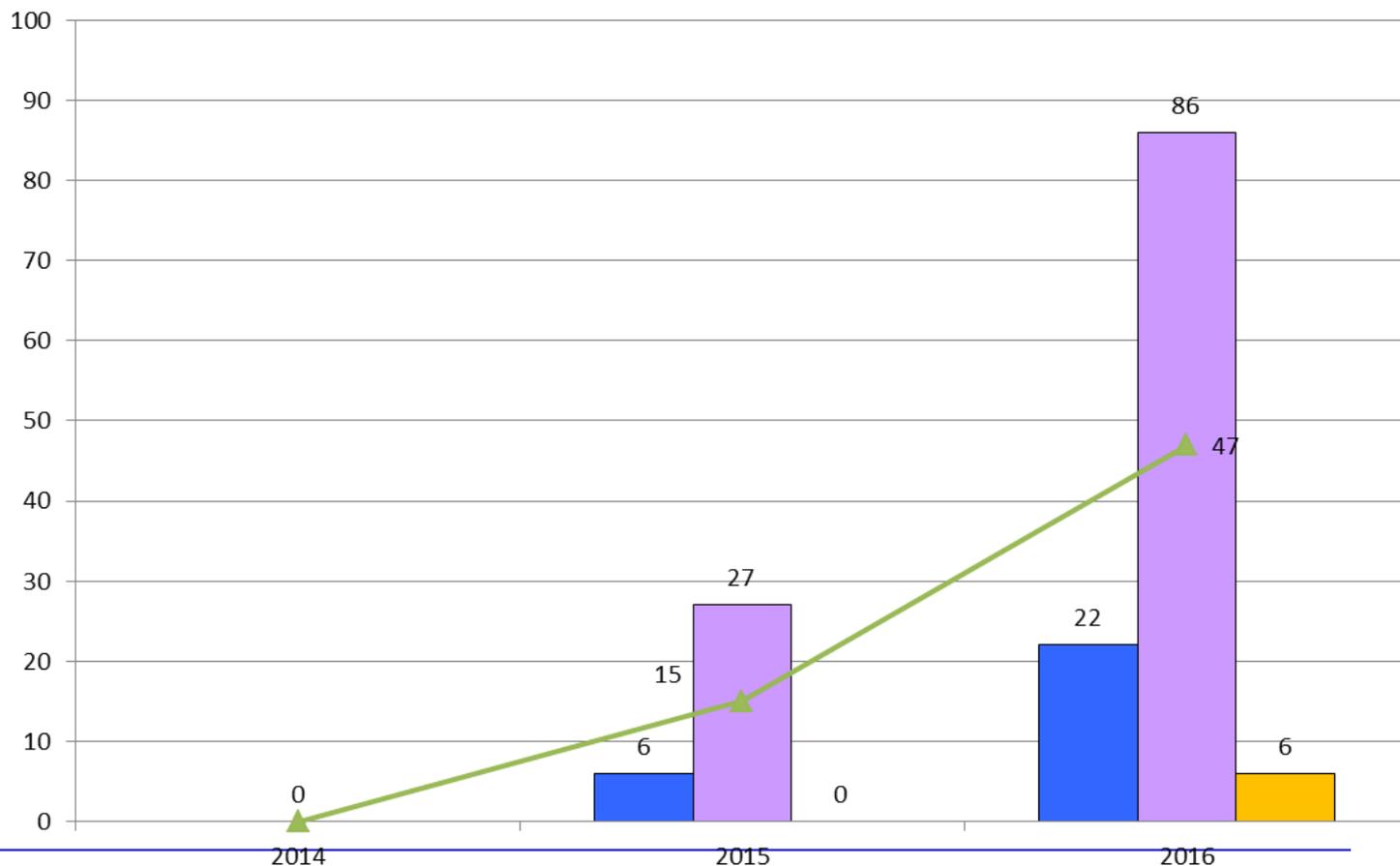
- AGE > 75 ANS, évolution possible vers ME
- Pas de CI au don d'organes
- Fonction rénale et/ou hépatique correcte
- Abord des proches:
 - information complète et transparente
 - volonté du patient
 - adhésion à la médicalisation (actes réanimation)
 - contrat avec les proches (limitation durée)
- Procédure entre différents acteurs du soin

MAASTRICH 3

- Patient, dégâts cérébraux, mis en arrêt thérapeutique en réanimation, pas évolution vers ME
- Entre 18 et < 66ans
- Étude du dossier par la coordination **après** la mise en LAT, recherche de CI
- Abord des proches
- Protocole entre ES et Agence biomédecine
- PMO programmée : possible poumons, foie et reins

Activité de prélèvement et de greffe des donneurs décédés après arrêt circulatoire de type Maastricht III

- 10 centres autorisés au 1^{er} janvier 2017



Conclusion

- 1000 patients sujets à un AVC prélevés par an
- 673 donneurs de plus de 65 ans, une cinquantaine de plus de 90 ans
- Receveurs sont de plus en plus âgés
- 315 greffes hépatiques avec donneur > 70 ans
- **Ne pas hésiter à appeler les coordinations**
- **Pas d'autocensure**

